

### Titres RNCP et Certificats d'établissement

#### Le répertoire national des certifications professionnelles - RNCP

Les titres à finalité professionnelle sont enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP sur demande du Cnam, après une instruction assurée par la Commission nationale de la certification professionnelle - CNCP.

L'enregistrement est prononcé après la vérification de trois éléments :

- La cohérence des référentiels avec les objectifs de la qualification visée par la certification
- L'opportunité de l'existence de la certification sur le marché du travail
- La pertinence du dispositif d'évaluation avec la VAE



**Les certifications enregistrées au RNCP sont classées par niveau :**

niveau I : cadre supérieur, niveau II : cadre opérationnel, niveau III : technicien supérieur et par spécialité disciplinaire ou professionnelle, reconnus par l'Etat et les partenaires sociaux.

#### Titre Professionnel inscrits au RNCP Niveau I

**Psychologue du travail**

## Titre Professionnel inscrits au RNCP Niveau II

Responsable de projets de formation

## Titre Professionnel inscrits au RNCP Niveau III

Chargé d'accompagnement social et professionnel

Formateur de l'alternance

## Les Certificats d'établissement

Ce sont des formations propres à l'établissement, de niveau bac+2 à bac+5, qui ont des conditions d'accès et des modes d'organisation spécifiques.

**les certificats professionnels** sanctionnent des formations de courte durée. Ils s'adressent à un public de niveau bac et comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ils constituent une première étape vers un diplôme de niveau III (parcours bac+2).

**les certificats de compétence** sanctionnent des formations de courte durée. Ils s'adressent à un public ayant déjà suivi un parcours bac+2 et comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ces formations sont ciblées sur un champ professionnel spécifique et peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire.

**les certificats de spécialisation** sanctionnent des formations de courte durée, professionnalisées et ciblées, qui peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire. Ils s'adressent à un public de niveau bac+4 et font l'objet de conditions spécifiques d'accès.

## Certificats de compétence

Certificat de compétence Accompagnement et conseil en évolution professionnelle

Certificat de compétence Accueil, orientation, accompagnement des stagiaires en formation

**Certificat de compétence Chargé d'action ergonomique**

**Certificat de compétence Concepteur et animateur de séquences pédagogiques multimodales**

**Certificat de compétence Conseiller en ingénierie de formation**

**Certificat de compétence Pratiques de médiation**

**Certificat de compétence Tutorat et accompagnement de l'alternance**

### **Certificats de spécialisation**

**Certificat de spécialisation Bilan de compétences et bilans de carrière**

**Certificat de spécialisation Gestion des risques médicaux : stratégies de prévention et de traitement**

**Certificat de spécialisation Psychopathologie du travail. Diagnostic et prise en charge des patients**



**+** **En savoir plus** sur les titres et certificats

<http://travail.cnam.fr/titres-rncp-et-certificats-d-etablissement-486059.kjsp?RH=1330707074388>